

OFFRE DE MISSION DU CAUE DU VAL-DE-MARNE

Architectes conseil pour la tenue de permanences en mairie

Présentation de la structure :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale sur l'ensemble du département. Créé sous forme associative par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE 94 est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Le CAUE du Val-de-Marne a la particularité de porter également, depuis 2007, l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, dont les missions couvrent les EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir.

En cohérence avec les enjeux actuels, les actions de l'Agence de l'Énergie visent à encourager la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, liées à la conception et à l'usage des bâtiments ainsi qu'aux déplacements.

Le CAUE du Val-de-Marne assure des permanences architecturales permettant à l'ensemble des val-de-marnais de bénéficier de conseils d'ordre technique, réglementaire ou juridique, et de veiller à la qualité architecturale des projets et de leur bonne intégration dans l'environnement urbain.

Mission :

Le CAUE du Val-de-Marne recherche des architectes conseil ayant pour mission d'assister les particuliers lors des permanences architecturales, qui se tiennent la plupart du temps au sein des services urbanisme des communes.

La mission consiste à fournir aux pétitionnaires, en amont de leurs démarches de projets d'urbanisme, de construction et d'aménagement, les informations, orientations et conseils spécifiques visant à promouvoir la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre.

Profil recherché :

- Architecte DPLG ou HMONP
- Pratique professionnelle libérale ou en société comme associé
- 5 ans d'expérience minimum en tant qu'architecte indépendant ou salarié
- Sensibilité nécessaire à la problématique de la protection du patrimoine
- Expérience en matière de conseil fortement appréciée

Qualités et aptitudes professionnelles :

- Sens de l'écoute, aptitude à la communication et à la pédagogie
- Capacité d'organisation et d'autonomie
- Sensibilité aux enjeux climatiques et environnementaux (matériaux biosourcés, enjeux énergétiques, ...)
- Capacité à rendre compte et à tirer bilan des permanences
- Maniement des outils informatique

Conditions :

Type de contrat : honoraires (auto-entrepreneur, ...)

Volume des missions : à définir ; de 2 à 10 demi-journées par mois

Lieu de travail : services urbanisme des communes du Val-de-Marne

En vertu des statuts du CAUE, l'architecte ne pourra exercer, dans le secteur géographique de conseil assigné, aucune activité personnelle concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage ou l'environnement, à l'exception des tâches d'enseignement et de formation permanente.

Candidature :

Missions à pourvoir dès septembre 2026

Merci d'adresser vos candidatures à l'attention de Philippe Schmit, directeur du CAUE du Val-de-Marne, à l'adresse : contact@caue94.fr